

Convention
pour la délocalisation
d'un diplôme d'économie et de gestion entre :

l'Université Lille1, Sciences et Technologies (USTL),
FRANCE
et l'Université de Sofia « Saint Kliment Ohridski »,
BULGARIE

applicable au diplôme suivant :

Licence de sciences économiques et de gestion de l'Université de Lille 1

PREAMBULE

Considérant la coopération fructueuse existant depuis déjà plus de dix ans entre l'Université de Sofia « Saint Kliment Ohridski » (Bulgarie), et l'Université Lille I, Sciences et Technologies (France) dans le domaine des sciences économiques et de gestion et afin de donner à cette coopération un cadre contractuel plus tangible, la présente convention établie pour une durée de quatre ans a pour objectif de favoriser la création d'une licence en économie et gestion située à l'Université de Sofia « Saint Kliment Ohridski ».

Cette formation sera sanctionnée par le diplôme français de licence d'économie et management délivrée par l'Université Lille1, Sciences et Technologies (USTL) habilité par le Ministère français de l'Education.

Ce diplôme a pour vocation de permettre aux étudiants de Bulgarie, de la région et d'autres pays d'acquérir le diplôme de licence d'économie et management, conformément aux évolutions attendues par le processus de Bologne.

Cette convention s'inscrit dans la logique de la charte de délocalisation de l'Université de Lille I de 2004.

Cette convention fixe les modalités de la formation, l'organisation des enseignements, les conditions d'inscription des étudiants et de constitution du jury, ainsi que la délivrance des crédits européens et l'accompagnement matériel, pédagogique et linguistique des étudiants de la licence. Cette convention se conforme aux règles appliquées par les universités partenaires.

ARTICLE 1 : Modalités de la formation

La majeure partie de la formation relative à la licence d'économie et gestion se déroule dans les salles de cours du bâtiment de la Faculté d'Economie et de Gestion de l'Université de Sofia. Selon les besoins, sont également utilisées d'autres salles de l'Université de Sofia. Les enseignements qui requièrent une visioconférence s'effectuent au Centre de ressources francophones dans le bâtiment du Rectorat de l'Université de Sofia.

ARTICLE 2 : Organisation des enseignements

Les enseignements sont dispensés conformément à un programme préétabli, dont les paramètres répondent aux critères des lois françaises et bulgares de l'enseignement supérieur et des règlements relatifs à ces lois.

Les crédits ECTS correspondant à chaque enseignement répondent aux exigences européennes et aux normes juridiques existantes dans les deux pays.

Les cours sont dispensés par des enseignants habilités. Les séminaires professionnels éventuels sont proposés par des spécialistes confirmés des secteurs public et privé.

ARTICLE 3 : Langue de la formation

La langue principale de l'enseignement est le français. Néanmoins, certains cours pourront être dispensés en bulgare et en anglais.

ARTICLE 4 : Condition d'admission en licence

L'objectif est d'avoir une promotion annuelle d'environ 50 étudiants. Le nombre minimum d'étudiants pour ouvrir la formation est de 20.

Peuvent postuler en licence, les personnes ayant réussi et validé avec succès les examens sanctionnant les quatre premiers semestres de sciences économiques d'une université.

Le dossier de candidature contient :

- a) Dossier de validation des études des quatre premiers semestres de sciences économiques d'une université. L'admission se fait sur la base des notes obtenues au cours des quatre premiers semestres d'étude. Les candidats étrangers ou les ressortissants bulgares ayant accompli quatre semestres d'études dans des établissements d'enseignement supérieurs étrangers doivent présenter des relevés de notes traduits et certifiés ;
- b) Formulaire de demande auprès du Recteur ;
- c) Document certifiant que la taxe d'examen auprès de l'université partenaire est payée par le candidat. Le paiement s'effectue à la caisse de la Faculté d'Economie et de Gestion ou par virement bancaire.

ARTICLE 5 : Conditions d'obtention des diplômes

Les règles des études, des examens et d'attribution des distinctions sont conformes à celles en vigueur dans les universités partenaires.

Sont considérés comme ayant réussi à terminer avec succès le programme de licence les étudiants qui ont rempli la condition suivante :

- réussite à chaque épreuve prévue dans le programme avec une note finale supérieure ou égale à 3 (sur 6) selon le système bulgare. Ce dernier ne permet pas la compensation d'une épreuve par une autre.
- réussite aux épreuves prévues dans le programme avec une note finale supérieure ou égale à 10 (sur 20) par unité d'enseignements.

Les étudiants inscrits en licence d'économie et de gestion se voient délivrer, après avoir passé avec succès les examens, le diplôme français de licence habilité par le Ministère français de l'Education. L'attribution du diplôme sera décidée par le jury, conformément aux notes obtenues et transférées.

ARTICLE 6 : Conditions financières

Les modalités financières de la coopération, ainsi que les contributions financières respectives des partenaires font l'objet d'une convention spécifique entre les partenaires.

ARTICLE 7 : Contestations et litiges

Tout litige relevant de la présente convention ou la concernant, provenant ou concernant son interprétation, sa non-validité, son exécution ou sa résiliation, ainsi que les litiges concernant l'ajout d'éléments complémentaires ou son adaptation à de nouvelles conditions, seront résolus par un accord mutuel. À défaut d'un tel accord, les parties soumettront le litige à une instance arbitrale dont elles choisiront les membres à parité (un arbitre bulgare, un arbitre français).

La présente convention est faite en quatre exemplaires identiques, en langue française et en langue bulgare, un pour chacune des trois parties plus un exemplaire pour le Ministère français de l'Education nationale, les deux versions linguistiques faisant également foi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le
Pour l'université Lille I, Sciences et
technologies,
Président

Fait à Sofia, le
Pour l'université de Sofia « Saint-Clément
d'Ohrid »,
Recteur

Philippe Rollet

Fait à Sofia, le
Pour le CCC de l'Ambassade de France à
Sofia,
Directeur, Conseiller de Coopération et
d'Action culturelle

Ivan Ilchev Dimitrov

Bénédicte Contamin

Délocalisation à L'université Saint-Clément d'Ohrid de Sofia (Bulgarie) de la licence de sciences économiques et de gestion de l'université Lille 1.

Avis technique du centre international

Rédacteur : François-Olivier Seys

Commentaires du projet :

Ce projet est la validation du cursus d'une filière francophone créé par un consortium d'universités françaises il y a une dizaine d'année. Il s'agit de délocaliser la licence de Lille 1 et de travailler à la mise en place d'un double diplôme à moyen terme. L'intérêt pour Lille 1 et de développer un partenariat avec une université avec laquelle nous pourrions répondre ensemble à des appels d'offre multilatéraux. De même, elle pourrait servir à développer un partenariat avec les entreprises françaises sur place.

Les étudiants bulgares s'inscriront en L3 à Lille suite à une validation. La mise en place du partenariat se fait sur la base de contenus d'enseignements identique à ceux de la licence de Lille 1. Toutes les garanties de qualité ont été prises et le projet est conforme à 100% à la charte de délocalisation de diplôme de l'université.

C'est pourquoi, **le centre international émit un avis technique favorable** à la délocalisation de la licence de sciences économiques et gestion à l'université Saint Clément d'Ohrid de Sofia

1. Diplôme décerné et présentation du/des partenaire(s) Licence en sciences économiques et gestion

Il s'agit de délivrer une licence française aux étudiants de la filière francophone de l'Université Saint Clément d'Ohrid de Sofia en Bulgarie.

2. Type d'accord de coopération :

Une convention ad hoc doit être signée avec le partenaire bulgare. Elle est doublée d'une seconde convention avec l'ambassade de France en Bulgarie.

3. Nombre d'étudiants concernés par an :

Il n'y a pas de numéris clausus ; 20 à 30 étudiants par an pourraient être intéressés.

4. modalités d'accession au diplôme :

Les étudiants bulgares passent un concours d'entrée à la filière puis demanderont après deux années d'études supérieures une validation pour s'inscrire en L3 à Lille 1 en plus de leur cursus bulgare.

5. Nombre d'enseignants de Lille 1 réellement impliqués dans le projet :

Chef de projet : Yannick Bineau, responsable des relations internationales de la F.S.E.S. Le président de jury est le même que pour la licence de Lille. 6 autres enseignants chercheurs de Lille 1 sont également impliqués dans le projet.

6. Nombre d'enseignants locaux impliqués dans le projet :

12 collègues bulgares dont 5 enseignent en français. En plus, l'Ambassade de France rémunère une secrétaire, Milka Tonkova, qui gère administrativement la filière.

7. Innovation pédagogique par rapport au contenu local des formations :

La délocalisation de la licence n'apporte pas d'innovation ; elle valide cependant un parcours francophone développé par un consortium d'universités françaises. De fait, Lille 1 en devient le pilote en mettant en place sa licence.

8. Mobilités prévues dans le projet :

9 missions d'enseignants chercheurs français sont prévues par an, 7 pour enseigner et deux pour l'administration de la filière y compris la tenue du jury.

9. Reconnaissance du diplôme décerné par les autorités locales :

Les étudiants obtiennent un bakalavr bulgare en 4 ans avec 113 à 127 crédits ECTS en français assurés soit par des bulgares soit par des français. Ils terminent l'enseignement secondaire à 17 ans. En théorie, ce diplôme est donc l'équivalent d'une licence.

10. Accès des diplômés au marché de l'emploi :

Les perspectives sont très bonnes et la demande semble forte.

11. Valeur ajoutée pour les étudiants :

Sur le marché de l'emploi bulgare, une licence française apporte aux étudiants une plus value en matière de qualité.

12. Langues d'enseignement : français, locale, anglais :

Français et Bulgare pour environ 50% chacun dans le cadre du Bakalavr comme pour la licence française.

13. Liens avec la recherche (projets en commun) :

Une partie des enseignants-chercheurs français font des recherches sur les transformations économiques et sociales des sociétés post-socialistes dans la perspective de l'intégration européenne. Il serait intéressant de développer les cotutelles de thèses en particulier celle de doctorants français qui pourrait assurer à terme les TD en français à Sofia.

14. Liens avec les entreprises :

Par la mise en place d'un stage obligatoire, la filière va s'inscrire dans un réseau d'entreprises bulgares et étrangères.

15. Coût total du projet :

L'ambassade de France en Bulgarie subventionne le développement de la mise en place de la licence à hauteur de 10000 euros en 2009. Une prolongation de ce financement est prévue en 2010.

16. Coût par étudiant :

660 €par an avec 25 inscrits.

17. Coût pour les étudiants :

260 euros par étudiant par an perçus par l'Ambassade de France. Sur cette somme 169 €seront reversés à Lille 1 pour le paiement des droits d'inscription en L3. Le reste correspond aux frais de gestions perçus par l'Ambassade.

18. Pérennité du financement :

Si la subvention de l'ambassade disparaissait, l'utilisation des « mobilités d'enseignements » sur le programme Erasmus de l'Union européenne assurerait la pérennité du financement.

19. Existence d'une structure de veille de la qualité (description) :

L'admission par la commission de validation des études de Lille 1, l'importance de l'implication des enseignants chercheurs français et l'inclusion des étudiants bulgares dans le jury d'admission lillois garantissent le même niveau de qualité qu'à Lille.